

QUESTIONNAIRE REVENUS FONCIERS / TVA 2019

A nous retourner avant le 31 JANVIER 2020



Toute information mentionnée ci-dessous sans justificatifs engage votre responsabilité.
Merci de nous adresser copies des justificatifs des sommes que vous indiquez

EXPEDITEUR	DESTINATAIRE
<p>SAS GEFI 41 Chemin du Vieux Chêne 38240 MEYLAN ☎: 04.76.54.84 75 ☎: 04.76.01.02.44 E-mail: anne.david@gefieurefi.fr</p>	

RENSEIGNEMENTS UTILES (si modification en 2019)

Téléphone : ____/____/____/____/____ Mobile : ____/____/____/____/____


E-mail : @

(en majuscule pour une meilleur visibilité)

Adresse:

Situation familiale : (mariage, pacs, divorce, décès, autre) :

Résidences :

CHANGEMENTS INTERVENUS EN 2019  un délai de 60 jours est imparti pour régulariser la TVA en cas de vente ou de cessation

Avez-vous vendu en 2019 un de vos appartements en location nue dont nous avons la gestion ?

OUI NON

Si oui, désignation _____ date de vente/...../2019

Nous joindre obligatoirement l'attestation de vente.

Avez-vous acheté un nouvel appartement locatif (autre que celui désigné ci-dessus) au cours de l'année 2019 ?

OUI NON

Souhaitez-vous nous en confier la gestion fiscale et centraliser toutes vos locations nues sur une seule et unique déclaration de revenus fonciers :

OUI NON

Si oui, joindre :

- **L'attestation d'achat**
- **Le bail commercial ou contrat de location**
- **Le décompte de frais de notaire**
- **Un règlement complémentaire de 90 € TTC**

Votre bail commercial ou votre contrat de location arrive à terme avant le 31.12.2019 ou courant 2020, ou si vous avez changé de gestionnaire locatif, il convient de nous adresser une copie de votre nouveau contrat, pour l'analyse et contrôle de l'assujettissement à TVA si tel est votre cas.

Si vous cessez définitivement votre activité de location nue, nous en préciser la date exacte : ____/____/____

Avez-vous acheté les meubles de votre appartement ? OUI NON

Appartement concerné _____ A quel prix _____ € ou Offert

CORRESPONDANCE

TVA – 2019

- Si vous avez eu un rejet de prélèvement de TVA, merci de nous en informés.
- Si vous avez changé de compte bancaire veuillez nous adresser votre nouveau RIB afin d'en informer l'administration fiscale et opérer les modifications sur votre compte fiscal.

Il convient de nous faire parvenir impérativement copies des justificatifs des loyers de l'ensemble des sommes que vous indiquez.

LOYERS ENCAISSES (Période du 01.01.2019 au 31.12.2019)

Nom de la résidence	Loyers du logement (TTC)	Loyers parking ou garage (TTC)	Loyers nature* (occupation personnelle TTC)

*Une valorisation du loyer « nature » doit obligatoirement être déclarée (sauf dans le cas où vous vous acquittez de votre loyer lors de votre séjour) les frais de réservation ne sont pas déductibles.

RECETTES EXCEPTIONNELLES _____ €

CHARGES DEDUCTIBLES AU TITRE DE 2019 Joindre copies des justificatifs

Nous ne pouvons déclarer la TVA sur les charges que si vous nous fournissez les copies des factures la mentionnant.

Les factures doivent mentionner votre nom, l'adresse du local, la date du ou des paiements.

Les tickets de caisses ne sont pas des factures – un tableau récapitulatif n'est pas un justificatif.

1. Honoraires	Montant en € TTC
GEFI (il n'est pas nécessaire de les renseigner).	Prise en compte automatique
Frais de procédure	
Subventions ANAH	
Commissions d'agence pour la gestion du logement	

2. Taxes et Charges	Montant en € TTC
Taxe foncière	
TOM – Taxe sur les Ordures ménagères	
Autres taxes : (à préciser)	
Frais réels de syndic et rémunération des concierges	
Charges de copropriété : décompte annuels de charges – appels de fonds - fonds de prévoyance merci de nous adresser les copies de toutes les pages mais aussi celles où apparaissent vos règlements de l'année 2019.	
Charges locatives : payées par le propriétaire mais récupérées sur les locataires.	
Dépenses de réparation, d'entretiens et d'améliorations 2019. Joindre copies des justificatifs mentionnant l'adresse du bien concerné – date de la facture – descriptions détaillées et paiement(s) en 2019	
Assurances : Propriétaire non occupant, loyers impayés et garantie de loyers.	
Intérêts d'Emprunt + Assurance invalidité décès (joindre de préférence l'attestation de la banque ou copies de l'échéancier).	



Si votre Société de gestion locative vous adresse une aide à la 2044, merci de nous en adresser une copie pour analyse.

Veillez nous adresser une copie de votre avis d'imposition de vos revenus de 2019 (basé sur les revenus de 2018), afin de vérifier le ou les montants des déficits imputés, les réductions dont vous pourriez bénéficier. A défaut, nous ne pourrons pas effectuer les vérifications nécessaires et nous ne pourrons en être tenus pour responsables.

Date :

Signature :

Mentions d'informations RGPD sur lettre d'accompagnement